

9486/17

(OR. en)

PRESSE 27
PR CO 27

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3540^e session du Conseil

Affaires étrangères

Questions relatives au développement

Bruxelles, le 19 mai 2017

Présidente **Federica Mogherini**
haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Crises humanitaires.....	3
Relations entre l'UE et les pays ACP pour l'après-2020	3
Nouveau consensus européen pour le développement.....	4
Points divers.....	4
Mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030	4
Aspects extérieurs des migrations.....	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

– L'héritage que laissera l'Année européenne pour le développement (2015).....	5
– Rapport annuel concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE.....	5
– Chaînes de valeur durables dans le secteur du textile.....	5
– Mise en œuvre des instruments pour le financement de l'action extérieure.....	5
– Utilisation de l'appui budgétaire pour l'Afrique subsaharienne	6

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec l'Arménie.....	6
---------------------------------	---

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Évaluation Schengen - France	6
--------------------------------------	---

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

– Préparations alimentaires à base de céréales, aliments pour nourrissons et aliments destinés à des fins médicales spéciales.....	7
--	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Crises humanitaires

Les ministres ont discuté des moyens de faire face à la détérioration de la situation humanitaire en Afrique, au Yémen et en Syrie. Ces régions sont actuellement confrontées à de graves crises provoquées par des conflits au nord-est du Nigeria, au Soudan du Sud, au Yémen et en Syrie, ainsi que par la sécheresse en Somalie et, dans une moindre mesure, dans certaines régions du Kenya et de l'Éthiopie. Ces crises ont entraîné des destructions à grande échelle et des déplacements de populations, une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et une désorganisation totale des soins de santé essentiels.

Les ministres ont souligné que, afin de mieux répondre aux besoins humanitaires les plus urgents, il était nécessaire de concrétiser les engagements généreux pris lors des récentes conférences des donateurs. Ils ont également mis en avant l'importance d'un financement humanitaire renforcé, flexible et prévisible, ainsi que de solutions diplomatiques et politiques afin de soutenir la paix et la sécurité.

Les ministres ont également examiné des moyens d'améliorer la coordination entre les instruments de l'aide humanitaire et ceux de l'aide au développement, ainsi que des initiatives conjointes efficaces dans ces deux domaines. Ils ont adopté des conclusions sur cette question.

Voir les conclusions ([9459/17](#)).

Relations entre l'UE et les pays ACP pour l'après-2020

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'avenir des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dans la perspective de l'expiration de l'accord de Cotonou, qui interviendra en 2020.

Cet échange de vues s'est déroulé sur la base d'une communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante, Federica Mogherini, adoptée le 22 novembre 2016, et a notamment porté sur les options proposées concernant les trois principaux aspects suivants: la structure des relations futures, la nature de l'accord éventuel et sa couverture géographique.

[Communication sur un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

Nouveau consensus européen pour le développement

Le Conseil a adopté un nouveau consensus européen pour le développement, sous la forme d'une déclaration commune du Parlement, du Conseil, des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil et de la Commission, définissant un nouveau cadre de coopération au développement pour l'UE et ses États membres.

Le nouveau consensus européen pour le développement constitue la réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et un élément essentiel au niveau des Nations unies. Il énonce les principes essentiels qui orienteront l'approche de l'UE et des États membres en matière de coopération avec l'ensemble des pays en développement au cours des quinze prochaines années, ainsi qu'une stratégie pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Points divers

Mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030

Au cours du déjeuner, Amina J. Mohamed, vice-secrétaire générale des Nations unies, s'est jointe aux ministres pour un échange sur la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 axé sur les aspects extérieurs dudit programme, y compris les travaux internes menés par les Nations unies pour réaliser les objectifs de développement durable et les efforts déployés par l'UE pour contribuer à la mise en œuvre du programme.

Cette discussion s'inscrit dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui doit se tenir à New York du 10 au 19 juillet. Le programme à l'horizon 2030 a été adopté en septembre 2015 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il comprend 17 objectifs de développement durable qui constituent un plan universellement accepté visant à parvenir au développement durable.

Aspects extérieurs des migrations

La veille de la session, les ministres du développement et de l'intérieur ont abordé lors d'un dîner conjoint les aspects extérieurs des migrations afin d'assurer une parfaite cohérence entre les politiques en matière de migration et de développement. Ils ont discuté des options possibles pour renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration, d'empêcher la migration irrégulière et d'améliorer le retour, la réadmission et la réintégration des migrants en situation irrégulière.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'héritage que laissera l'Année européenne pour le développement (2015)

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'héritage que laissera l'Année européenne pour le développement (2015): "Notre monde, notre dignité, notre avenir"([9376/17](#)).

Rapport annuel concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions portant sur des informations relatives à l'aide publique au développement (APD) de l'UE, analysant les tendances observées au niveau de ses engagements et des résultats qu'elle a obtenus en 2016. L'APD constitue une source de financement majeure pour les pays les moins avancés et les États fragiles, dont l'une des caractéristiques est qu'ils ne disposent pas en interne de la capacité de lever des fonds à partir d'autres sources. L'année dernière, l'APD a atteint 75 milliards d'euros, soit une hausse de 11 % par rapport à 2015 ([9266/17](#)).

Chaînes de valeur durables dans le secteur du textile

Le Conseil encourage la promotion de chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur du textile et de l'habillement. Il a adopté des conclusions dans lesquelles il se dit conscient du potentiel que présente ce secteur comme moteur de développement et d'émancipation, tout en prenant la mesure des défis économiques, sociaux et environnementaux posés par les chaînes de valeur dans le secteur du textile. Les accidents mortels tels que l'effondrement de l'usine du Rana Plaza survenu en 2013 au Bangladesh mettent en exergue l'importance de prévenir les violations des droits de l'homme et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du textile ([9381/17](#)).

Mise en œuvre des instruments pour le financement de l'action extérieure

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre, en 2015, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure. Il a mis en avant l'utilité d'un rapport annuel sur l'évolution de la politique et des pratiques de l'UE en matière de développement. Il s'est félicité de l'ampleur géographique et thématique du rapport, qui donne un aperçu utile de la réponse de l'UE à l'évolution de la situation politique et aux défis mondiaux ([9378/17](#)).

Utilisation de l'appui budgétaire pour l'Afrique subsaharienne

Environ 20 % des fonds de l'UE consacrés au développement sont octroyés au titre de l'appui budgétaire, dont l'Afrique subsaharienne est le principal destinataire. Le Conseil a adopté des conclusions sur un rapport de la Cour des comptes concernant la manière dont ce financement est utilisé et la manière dont il pourrait être amélioré. Il a notamment mis en avant l'importance d'un financement prévisible et durable dans le cadre duquel les recettes nationales jouent un rôle important pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable ([9265/17](#)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec l'Arménie

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la 17^e réunion du Conseil de coopération UE-Arménie qui se tiendra à Bruxelles le 23 mai. Le principal objectif du Conseil de coopération est de discuter les futures étapes au titre du nouvel accord de partenariat global et renforcé entre l'UE et l'Arménie qui approfondit la coopération dans le cadre du partenariat oriental et de la politique européenne de voisinage révisée. Les négociations en vue de ce nouvel accord ont commencé en 2015 et ont abouti le 26 février 2017.

Les relations actuelles de l'UE avec l'Arménie sont fondées sur l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Arménie (1999), qui prévoit une vaste coopération dans les domaines du dialogue politique, du commerce, de l'investissement, de l'économie, de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, de l'élaboration de la législation et de la culture. Le nouvel accord remplacera l'actuel accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Arménie.

[Relations entre l'UE et l'Arménie \(site web du SEAE\)](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Évaluation Schengen - France

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2016 de l'application, par la France (Pas-de-Calais), de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour ([9522/17](#)).

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Préparations alimentaires à base de céréales, aliments pour nourrissons et aliments destinés à des fins médicales spéciales

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à un règlement de la Commission ([8199/17](#)) autorisant l'ajout:

- de bisglycinate ferreux comme source de fer dans les préparations alimentaires à base de céréales et les aliments pour nourrissons
- d'oligosaccharides phosphorylés de calcium comme source de calcium dans les aliments destinés à des fins médicales spéciales

Le règlement est un acte délégué, conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à son égard.
